

Quel avenir pour le projet de loi des CM2 de Biran ?

Gisèle Biémouret est venue à la rencontre des écoliers sélectionnés pour cette 25e édition du Parlement des Enfants



Quel avenir pour le projet de loi des CM2 de Biran ?

Le Parlement des enfants est une opération organisée par l'Assemblée nationale avec le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la Mission laïque française (MLF). Elle offre aux élèves de CM2 une leçon d'enseignement civique et moral en leur proposant de découvrir la fonction de législateur. À cet effet, ils sont invités à rédiger, sous la conduite de leurs enseignants qui les accompagnent dans cette réflexion, fruit d'une instruction civique active, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

A l'occasion de la 25e édition du Parlement des Enfants, la classe de CM2 de Biran a été sélectionnée pour y participer. Les élèves sont invités à élaborer une proposition de loi sur le thème "**L'alimentation durable et équilibrée**".

Comme chaque année, la députée Gisèle Biémouret s'est rendue à la rencontre de la classe sélectionnée pour échanger avec les écoliers à la fois sur son expérience de parlementaire, son quotidien de députée, dans le Gers et sur Paris, et aussi sur le projet de leur proposition.

La députée a également convié Patrick Delignières, maire de la commune, à participer à ce moment d'échanges avec les élèves et Guillaume Portal, leur professeur de CM2.

Les élèves rédigent leur proposition de loi. Un jury académique se réunira entre le lundi 8 et le vendredi 19 mars 2021 inclus afin de sélectionner une proposition de loi et une seule par académie.

Le jury national désignera le lundi 3 mai 2021 cinq propositions de loi finalistes. Chaque classe est alors informée par l'Assemblée nationale, de sa sélection ou non-sélection en tant que classe finaliste.

Les cinq classes sélectionnées réaliseront une vidéo associée aux propositions de loi écrites retenues par le jury national, mise en ligne ensuite sur le site www.parlementdesenfants.fr.

Dès le jeudi 20 mai 2021 et ce, jusqu'au 31 mai, toutes les classes sélectionnées au départ participent ensuite au scrutin, après en avoir débattu, en votant pour la proposition qu'ils considèrent défendre le mieux leurs idées.

Les résultats du vote électronique sont annoncés le mardi 15 juin 2021. Malheureusement, compte tenu du contexte sanitaire, les élèves ne pourront sans doute pas être accueillis au Palais-Bourbon, comme cela se déroule habituellement, les visites étant suspendues jusqu'à nouvel ordre.

À plusieurs reprises, les textes adoptés par le Parlement des enfants ont été par la suite repris dans de véritables propositions de loi, soumises à l'examen de l'Assemblée nationale par des députés. Certaines d'entre elles ont été adoptées et sont devenues de véritables lois de la République.